

Monsieur le Maire
HOTEL DE VILLE

78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE

St Rémy les Chevreuse le 15 décembre 2019

Monsieur Le Maire,

En aout dernier, Vivre les Hauts de Saint Rémy adressait un questionnaire à l'ensemble des Saint Rémois pour connaitre leur ressenti quant à l'expérimentation mise en place par l'ALLIANCE et l'Union des Aéroclubs de Toussus qui avait pour but de réduire les nuisances sonores en limitant les plages de vol des avions les plus bruyants faisant des tours de piste.

Un bilan des réponses a été communiqué dans le journal municipal de novembre 2019, De l'avis des habitants, et des autres communes survolées, le résultat s'avère décevant de manière globale, la réduction de bruit ne leur apparaissant pas significative.

En outre, les vols des avions de classe A, et plus limitativement de classe B, durant la plage antérieure de silence ont été perçus comme une régression.

Ceci a été signifié par Mme Michel représentant l'Union des Amis du Parc en Commission Consultative de l'Environnement le 5 novembre dernier, en demandant le retrait de l'accord pour les communes qui ne sont pas sous les tours de piste, et donc non concernées par la mesure Calipso.

Ce louable effort partagé entre riverains et usagers en vue de réduction des nuisances trouve donc ses limites dans l'environnement spécifique d'insertion de l'aérodrome, cerné d'habitat de proximité sur le plateau et ceinturé en ses abords immédiats de vallées profondes dans lesquelles le bruit des vols, en faible altitude, se répercute avec une intensité particulièrement élevée. Non seulement aucun dispositif d'allègement du trafic global des avions n'est intervenu, mais est venu s'ajouter un trafic considérablement accru d'hélicoptères, suite au report sur Toussus de tout ou partie des activités de l'héliport d'Issy-le-Moulineaux et de l'aérodrome de Saint-Cyr l'Ecole.

Dans ce contexte, et comme prévu par l'arrêté, les associations composant le Collectif ALLIANCE ont décidé d'opter pour l'abrogation de l'accord d'expérimentation conformément au courrier adressé à Monsieur le Préfet ci-joint, en maintenant la plage de silence le dimanche et jours fériés.

Autre fait aggravant : parallèlement aux nuisances subies par l'aviation légère, nous avons appris lors de cette même C.C.E., par le secrétaire général de la préfecture, la perspective d'ouverture de l'aérodrome à un trafic accru d'aviation d'affaire avec ouverture d'un poste de douane !

Bien entendu, nous récusons totalement, comme plusieurs maires présents, cette orientation injustifiée sur le fond, en dépit des arguments de prétendus besoins d'entreprises et d'intérêt de développement économique invoqués par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles dans son étude, alors que dans une étude précédente confiée par la Préfecture à CGX-Aéro – CAT'Sud, le recensement effectué auprès de 2 600 entreprises situées dans un périmètre de 15 kilomètres de l'aérodrome ne dénombrait que 7 entreprises utilisatrices de l'aérodrome et une dizaine potentiellement intéressées par un développement du trafic d'affaire sur l'aérodrome.

CGX-Aéro concluait à un comportement neutre des entreprises vis-à-vis de l'aérodrome et à un impact socio-économique faible.

De surcroît, les nouvelles conditions et modalités d'exercice de l'activité d'affaire envisagées par le CCI constituent une évolution inacceptable des dispositions fixées dans l'arrêté du 23 novembre 1973 qui régit les spécificités de fonctionnement de l'aérodrome :

- Augmentation du tonnage autorisé des appareils jusqu'à 35 tonnes (au lieu de 12 tonnes)
- Allongement de piste de 372 mètres, en 2 étapes
- Horaire ininterrompu d'ouverture de l'aérodrome à l'aviation d'affaire de 6 heures à 21 heures
- Suppression des plages de silence et de moindre bruit pour tous les vols d'affaire

Comment dans ces conditions requérir une quelconque acceptabilité de l'aérodrome de la part des habitants des communes survolées ?

C'est pourquoi, Monsieur le Maire, face à ce bilan et à l'absence de détermination de la préfecture des Yvelines dans la mise en œuvre de dispositions pour y remédier, l'ALLIANCE ASSOCIATIVE souhaiterait vous rencontrer afin d'examiner les conditions dans lesquelles pourraient être présentées et engagées les dispositions ci-dessous en vue de la restauration du milieu et de la qualité de vie des habitants des communes riveraines de cet aérodrome.

Actions immédiates

1. Retour à la plage de silence de 12h à 15 h les dimanches et jours fériés du 1^{er} avril au 30 septembre.
2. Abandon de la réouverture du point de passage frontalier demandée par la CCI de Versailles
3. Interdiction de tous vols touristiques d'hélicoptères et d'avions les week-ends et jours fériés
4. Equipement en transpondeurs « mode S » de tous les aéronefs utilisateurs de l'aérodrome
5. Suspension de toute activité aérienne en période de pic de pollution

Actions à court terme

1. Interdiction d'accès et de toute activité sur l'aérodrome des avions de classe C et D et non classés (classement CALIPSO), les week-ends et jours fériés
2. Délestage de l'activité des tours de piste sur d'autres plateformes éloignées d'habitations
3. Délestage du trafic des hélicoptères sur d'autres hélistations existantes ou à créer

La mise en œuvre effective de ces dispositions permettrait de mesurer la volonté de prise en considération des nuisances occasionnées aux riverains. Elle serait déterminante quant à l'acceptabilité recherchée de l'aérodrome sur le territoire

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien apporter à ce courrier, et dans l'attente de vous rencontrer,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

SAINT REMY ENVIRONNEMENT
Membre de la Commission Consultative
De l'Environnement en Préfecture
Membre du Conseil Consultatif de la Charte
Membre du Collectif Alliance

VIVRE LES HAUTS DE SAINT REMY
Représentant Union des Amis du Parc
en Commission Consultative de
l'Environnement en Préfecture
Membre du Collectif Alliance

Copies :

J. L. Binick : Conseiller Municipal SAINT REMY TOUJOURS

D. Dufrasnes : Conseiller Municipal EN MARCHE

P.L. Vernisse : Adjoint